

COMITÉ CONFÉDÉRAL EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

RAPPORT 2017-2020

La santé et la sécurité au travail sont au cœur de l'action de la CSN, de ses organisations affiliées et de ses syndicats. Elles sont des enjeux d'autant plus importants que les problèmes de santé et de sécurité sont loin de diminuer. Selon les statistiques de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), au cours de la période 2014-2018¹, les décès liés au travail ont augmenté de 38%, les lésions professionnelles de 11,4% et les maladies professionnelles de 104,3%.



NOTE CONCERNANT LA COVID-19

Les rapports des comités fédéraux ont été produits en mars 2020 en prévision du congrès qui devait avoir lieu au mois de mai de la même année. Ces rapports tenaient compte des actions des comités qui devaient se dérouler du mois de mars au mois de mai 2020. Veuillez prendre note que lesdits rapports n'ont pas été modifiés et que la période allant de mai 2020 à janvier 2021 sera couverte dans les prochains rapports présentés au 67^e Congrès de la CSN.

D'importants travaux en vue de changer certaines normes en santé et sécurité ont découlé des rapports de la vérificatrice générale du Québec. Celle-ci a fait des recommandations afin d'améliorer le fonctionnement de la CNESST et, de façon plus générale, les systèmes d'indemnisation et de réadaptation (2016)² ainsi que de prévention (2019)³.

Ainsi, les trois années de ce mandat du comité confédéral en santé et sécurité du travail se sont déroulées dans un contexte de changements législatifs et réglementaires. Le changement le plus important sera sans aucun doute le dépôt d'un projet de loi qui modifiera le régime de la santé et de la sécurité du travail.

Par ailleurs, au cours de cette période, nous avons vécu les conséquences des coupes budgétaires dans le secteur public doublées des réformes de structure dans le secteur de la santé, sous le gouvernement libéral du Québec. Même si la Coalition Avenir Québec (CAQ) n'a pas continué à couper les ressources dans le réseau, les effets sur la santé des travailleuses et des travailleurs continuent à se faire sentir et sont amplement connus : surcharge de travail, détresse psychologique, problèmes de santé psychologique, etc. Les syndicats, autant que les gestionnaires, ont été mis à rude épreuve et peinent à reconstruire des structures efficaces en matière de prévention en santé et sécurité au travail.

Sous cet éclairage, les travaux du comité prennent toute leur importance. L'heure est à la réflexion et à l'action tant sur le plan local que confédéral. Localement, l'accent a été mis sur le renforcement de nos syndicats afin qu'ils puissent mieux s'investir sur le terrain pour améliorer les conditions de travail de leurs membres. Au niveau confédéral, les efforts ont été mis sur les enjeux de la réforme des lois en santé et sécurité du travail. Ils ont également été consacrés à la préparation de la mobilisation nécessaire des membres de la CSN, et ce, dans un seul et unique but : faire comprendre au gouvernement que les réformes en matière de santé et de sécurité du travail ne doivent pas se faire sur le dos des travailleuses et des travailleurs en affaiblissant leurs droits. Ces réformes doivent servir à éliminer les dangers à la source et permettre aux syndicats de continuer d'assainir leurs milieux de travail. Elles doivent aussi garantir un meilleur accès à la justice et à la protection des droits du travail ainsi qu'à une juste indemnisation des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Les événements

LE 28 AVRIL : Journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail

Cette commémoration est non seulement un devoir de mémoire que les militantes et les militants de la CSN se donnent, mais également l'occasion de penser aux familles et aux communautés touchées par ces tragédies, de reconnaître leur souffrance et de se promettre de faire tout en notre possible pour éviter ces tragédies.

Afin de souligner l'importance de l'action syndicale dans la prévention des accidents et des maladies professionnelles, les statistiques annuelles des morts et des blessés graves au travail sont présentées dans le cadre de cette commémoration. De plus, les militantes et les militants ainsi que le personnel de la CSN sont appelés à porter le ruban noir et à observer une minute de silence pour rendre hommage à ces travailleuses et à ces travailleurs qui ont perdu leur vie au travail. Durant ce moment de recueillement, une chandelle est allumée; la mèche symbolise la ligne fragile du temps et la flamme rappelle la souffrance de ces victimes et de leurs proches.

L'affiche du 28 avril est révisée chaque année. Ainsi, ces trois dernières années, le visuel de la chandelle a été décliné de trois façons différentes.

La Semaine nationale de la santé et de la sécurité du travail

Dans la continuité du 65^e Congrès de la CSN, les thématiques des trois dernières années ont porté sur l'action syndicale en prévention : « Voir loin en prévention », « Agir en prévention » et « Réussir en prévention ». L'objectif était de promouvoir la prévention en sensibilisant et en impliquant les militantes et militants dans la prise en charge de

la santé et de la sécurité dans leur milieu de travail. Devenue une tradition, la Semaine nationale de la santé et de la sécurité du travail de la CSN est un événement rassembleur touchant des thèmes d'actualité en matière de santé et de sécurité au travail (SST), présentant des outils divers, des témoignages vidéo des militantes et militants, ainsi que les services de la CSN en santé et sécurité au travail. C'est l'occasion de stimuler les rencontres ainsi que l'organisation d'activités dans les syndicats en faisant valoir nos actions. Au cours de la période 2017-2019, 65 activités en moyenne ont été organisées par des syndicats. Ces derniers ont été visités par des responsables de santé-sécurité des conseils centraux et par d'autres délégué-es. De plus, grâce aux réseaux sociaux, cette Semaine permet à la CSN de rayonner auprès d'un grand public. La Semaine nationale de la santé et de la sécurité du travail contribue à rendre nos milieux de travail plus sécuritaires et, ainsi, à éviter les accidents de travail et les maladies professionnelles de nature physique et psychologique.

Bilan et perspectives

Le colloque Bilan et perspectives de la CSN est un événement incontournable en santé et sécurité au travail. Avec le colloque Gérard Picard, il est l'un des deux colloques qui donnent l'occasion à la CSN de rencontrer ses syndicats pour échanger sur des enjeux importants. Sur le thème « La santé au travail à l'ère des changements technologiques », plus de 350 militantes et militants qui œuvrent en santé et en sécurité au travail, élu-es et conseillères et conseillers se sont réunis en novembre 2019. Ce colloque a permis de constater que tous les secteurs sont touchés par des changements technologiques qui peuvent être implantés unilatéralement par l'employeur, sans formation préalable et sans prise en compte du travail réel. Des témoignages syndicaux inspirants ont démontré que les syndicats de la CSN ne sont pas des victimes passives de ces changements, loin de là. Ils s'investissent pour documenter les problèmes, faire valoir le point de vue des travailleuses et des travailleurs et parfois même des bénéficiaires des services. On y a entendu des exemples frappants sur la capacité de certains syndicats à agir pour renverser la vapeur et protéger la santé et la sécurité de leurs membres. En somme, il s'agit d'un colloque vibrant, avec une participation active et des échanges inspirants.

Les rencontres de la coordination nationale en santé et sécurité au travail (SST)

Ces rencontres sont des moments de partage et de réflexion pour les élu-es responsables de la santé et de la sécurité du travail des fédérations, des conseils centraux et du comité confédéral. Entre 2017 et 2020, trois rencontres ont été organisées. En mars 2019, on a abordé la prise en charge de la santé-sécurité dans nos milieux de travail. Les présentations visaient à favoriser une vie syndicale forte par le biais de l'action en santé et sécurité au travail. Cette rencontre a permis de mettre en commun les préoccupations et le travail en SST de chacune des instances. Elle a également donné lieu à des discussions fort intéressantes sur les pistes à développer, notamment en formation, afin d'appuyer de façon plus efficace et plus enracinée le travail des syndicats et des personnes conseillères. En novembre 2019, la coordination faisait suite à l'annonce du ministre du Travail d'une réforme modifiant le régime actuel en santé et sécurité du travail. Vu l'importance de l'enjeu, l'objectif était d'outiller les élu-es avec une vue d'ensemble du régime, en présentant ses forces et ses faiblesses et en le situant par rapport aux régimes d'autres pays. Les positions intersyndicales sur la santé psychologique, déposées auprès du ministre du Travail, ont été présentées. La coordination de février 2020 se situera en continuité de celle de novembre. Elle visera à approfondir les discussions sur les enjeux du changement législatif et à doter l'ensemble des composantes de la CSN d'une vision commune devant ces importants enjeux.

Le colloque Un milieu sécuritaire pour tout le monde

En janvier 2019, à Montréal, le comité confédéral de santé et sécurité du travail et celui sur les relations interculturelles ont organisé un colloque auquel participaient des chercheuses et chercheurs universitaires invités par la CSN à présenter leurs travaux à ce sujet.

Devant une soixantaine de participantes et de participants, les présentateurs ont abordé les sources de vulnérabilité des travailleuses et des travailleurs immigrants, la maîtrise de la langue comme facteur de risque et d'accès à l'indemnisation et à l'encadrement légal de la sous-traitance et des agences de location du personnel. Des témoignages très inspirants concernant l'intégration des travailleuses et des travailleurs immigrants ont été livrés par les responsables en SST de trois syndicats et ont permis un partage d'expériences enrichissant et des discussions intéressantes sur les pistes de solutions.

Les thèmes abordés par le comité confédéral

La nomination des membres du comité confédéral a eu lieu au conseil confédéral de décembre 2017. Ainsi, le comité confédéral a commencé ses travaux en février 2018 en adoptant un plan de travail qui répondait aux résolutions du congrès, à des interrogations propres à l'évolution des problématiques en santé et en sécurité du travail et à nos préoccupations quant à l'appui à donner aux syndicats afin d'améliorer la prévention. Le comité a aussi travaillé sur un nouveau rôle pour ses membres afin de le redynamiser et de mieux articuler le travail du comité avec celui de l'ensemble des organisations affiliées.

En cours de mandat, deux membres ont été élus à la présidence de leur fédération et ont dû être remplacés. Entre février 2018 et janvier 2019, le comité a tenu six rencontres. Une septième s'est ajoutée au mois d'avril.

VOICI LES THÈMES DE NOS TRAVAUX :

Le suivi des propositions de changement au cadre législatif (LSST et LATMP)

À toutes les rencontres, le comité confédéral de santé et de sécurité a fait un suivi sur l'avancement des discussions qui avaient lieu sous l'égide du Comité consultatif du travail et de la main-d'œuvre.

Les positions intersyndicales sur la modification de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (LSST) et de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (LATMP) ont été présentées aux membres du comité confédéral en février 2018. Elles ont été présentées ensuite aux présidences des conseils centraux et au comité de coordination générale de négociation (CCGN), et finalement, en juin 2019, aux participantes et aux participants du conseil confédéral. Les principaux éléments de l'avis complémentaire sur la santé psychologique ont été présentés au comité confédéral en santé et sécurité du travail en avril 2019, puis, en novembre 2019, à la coordination nationale en santé et sécurité du travail.

Le suivi des travaux à la CNESST sur les normes concernant le bruit et les valeurs d'exposition aux produits chimiques et aux poussières

En 2015, le vérificateur général du Québec a examiné le fonctionnement de la CNESST concernant le volet réparation. Son rapport concluait, entre autres, qu'elle ne jouait pas suffisamment le rôle attendu d'agent de changement quant à l'actualisation du régime de santé et de sécurité du travail par rapport aux enjeux du marché du travail moderne. En prenant comme exemple la stagnation des travaux concernant le bruit et les contaminants, ce rapport recommandait d'encadrer davantage les travaux des comités techniques. Deux des conséquences positives de ces remarques ont été la création d'un comité dédié exclusivement à la révision des normes concernant le bruit et la remise en marche du comité-conseil modifiant les valeurs d'exposition aux produits chimiques (annexe 1 du *Règlement sur la santé et la sécurité au travail* [RSST]).

Les six comités-conseils et le sous-comité de la CNESST auxquels la CSN participe ont été présentés aux membres du comité fédéral en SST, à savoir :

Comité de coordination

Comité sur la sécurité des machines

Comité partenariat

Comité sur la réparation

Comité règlement sur la santé et la sécurité du travail

Comité sur l'Annexe I du RSST

Sous-comité sur le bruit

Le suivi des travaux de ces comités et sous-comité a été fait à chacune des rencontres du comité en SST.

Au cours de ce mandat, plusieurs modifications réglementaires ont été approuvées. À ce chapitre, la plus grande avancée a été, sans aucun doute, l'approbation de nouvelles valeurs maximales d'exposition concernant 180 produits chimiques (annexe I du RSST). D'autres modifications ont aussi été adoptées. Elles concernent notamment les chutes (garde-corps, harnais et zones sécuritaires) ainsi que les échelles et escabeaux.

Le règlement sur le bruit est au stade de prépublication ; de nouvelles discussions doivent avoir lieu afin que les commentaires soient pris en compte avant la publication finale des modifications réglementaires.

La santé psychologique

Devant les nombreux changements dans le monde du travail, les contraintes organisationnelles qu'ils génèrent et l'augmentation des problèmes de santé psychologique dans les milieux de travail, le comité fait le suivi du plan d'action en santé psychologique adopté au conseil fédéral de juin 2014 et ayant quatre objectifs :

Accentuer la sensibilisation, la formation et l'action syndicale quant aux effets de l'organisation du travail sur la santé psychologique ;

Intensifier les pratiques de prévention de la violence et du harcèlement psychologique en milieu de travail ;

Orienter nos actions vers le maintien et le développement de réseaux d'entraide susceptibles de soutenir l'action syndicale en santé psychologique ;

S'assurer que les enjeux spécifiques à certains groupes soient pris en compte.

De nombreux documents pour nos syndicats et pour les conseillères et conseillers syndicaux étaient déjà disponibles au début de ce mandat. Il restait cependant des travaux à compléter, soit :

Développer des arguments pour convaincre les employeurs de l'importance de la prévention ;

Trouver des façons d'intégrer aux conventions collectives les facteurs favorables à la santé psychologique ;

Trouver des façons de faciliter le traitement des plaintes de surcharge de travail par la négociation ;

Travailler sur la prévention du harcèlement psychologique et de la violence au travail ;

Faire la promotion des réseaux d'entraide en milieu de travail.

Tous ces travaux sont maintenant réalisés. Une trousse de prévention de la violence et du harcèlement au travail a été lancée au conseil confédéral de mars 2019 et distribuée dans tous les syndicats. Elle a comme objectif de sensibiliser et de donner des outils afin de gérer ce type de situation. Elle est composée de deux documents : une politique type sur la violence et le harcèlement, avec une version éditable que les syndicats peuvent modifier et adapter à leur réalité et un guide qui permet d'approfondir les différents thèmes de la politique. Une partie importante du guide est dédiée aux moyens d'action pour prévenir ces phénomènes et pour soutenir les victimes ainsi qu'à l'enquête syndicale en contexte de plainte ou de mesure disciplinaire. La trousse comprend différentes annexes pour aider les syndicats dans leur travail. Deux vidéos sur ce thème ont aussi été produites : la première vise les instances des fédérations et la seconde la diffusion à travers les médias sociaux.

La diffusion de tout ce matériel a été faite en continu, notamment lors de la coordination nationale de novembre 2019. Tous ces outils sont disponibles sur le portail de formation en SST de la CSN à <https://formationsst.csn.info/>.

Avec ce plan d'action et les documents produits, la CSN a réactualisé son engagement à appuyer et à outiller ses syndicats par rapport aux défis que pose la prévention des problèmes de santé psychologique au travail. Elle s'est aussi dotée d'un éventail complet d'outils pour favoriser la prise en charge de la santé psychologique au travail. Au cours du prochain mandat, plusieurs actions de promotion et de diffusion seront entreprises afin de faire connaître ces nouveaux outils.

La question du choc post-traumatique a également pris une place importante dans le présent mandat, que ce soit par la sensibilisation faite auprès des membres ou par celle faite auprès du gouvernement.

Favoriser la prise en charge de la santé et de la sécurité au travail dans nos syndicats

La prise en charge de la santé et de la sécurité dans les milieux de travail par des responsables syndicaux est souvent liée à une organisation plus systématique de la prévention et influence les actions en vue d'améliorer la santé et la sécurité des travailleuses et des travailleurs. Cependant, elle n'est possible que si les responsables syndicaux s'impliquent et s'ils ont les conditions, l'organisation et les habiletés pour faire un travail efficace.

Le projet de prise en charge de la SST réalisé avec la Fédération du commerce (FC-CSN) a permis de constater qu'il y a de grands besoins de formation et d'accompagnement pour renforcer les compétences syndicales de prise en charge de la SST. Le contenu et le caractère de la formation Action syndicale en prévention (ASP) sont en révision. Une nouvelle formation qui se situe en complémentarité et en continuité avec l'ASP et qui prévoit de l'accompagnement est au stade de projet pilote avec la Fédération de l'industrie manufacturière (FIM-CSN).

La prévention des expositions chimiques dans les milieux de travail

Malgré les avancées scientifiques et technologiques, beaucoup de travailleuses et de travailleurs sont encore exposés à des produits chimiques nocifs pour la santé. Les conséquences sont nombreuses et peuvent être graves; que l'on pense aux victimes de l'exposition aux produits cancérigènes ou encore à l'énorme quantité de travailleuses et de travailleurs qui vivent au quotidien avec des dermatites handicapantes et d'autres affections de la peau, en passant par les conséquences de l'exposition aux solvants et les fumées de soudage. Le travail de prévention dans ce domaine doit encore être pris de front !

Au cours de ce mandat, le comité confédéral s'est penché sur la démarche de substitution des solvants en milieu de travail. À cet effet, Michel Gérin et Denis Bégin, respectivement professeur retraité et professionnel de recherche de l'Université de Montréal, ont abordé l'importance de la substitution des solvants dans les milieux de travail et ont présenté le site Web Solub dont l'objectif est de faciliter le travail de substitution de ces produits par d'autres produits, moins nocifs.

Enfin, l'un des thèmes de la Semaine nationale de santé et de sécurité de la CSN en 2018 était l'importance de la prévention concernant l'exposition aux produits dangereux et la vigilance nécessaire des syndicats face à l'actualisation et à l'utilisation des fiches de données de sécurité réglementaires (SIMDUT).

Agir sur la qualité du travail : les enjeux pour la santé et la sécurité chez le personnel des agences

L'évolution du monde du travail a comme conséquence une transformation des liens d'emploi et une fragmentation des milieux de travail. En effet, de plus en plus de milieux de travail font appel à des agences de location de personnel. Ces travailleuses et travailleurs, essentiellement des immigrantes et immigrants, des jeunes et des femmes, font face à un cumul de précarité qui met en péril leur santé et leur sécurité et qui rend difficile l'exercice de leurs droits.

En lien avec la proposition 3.1 du congrès, une proposition a été adoptée lors du congrès Agir sur la qualité du travail voulant que la CSN et ses fédérations fassent un suivi des travaux qui sont en cours partout au Québec concernant l'évolution des différentes formes d'organisation du travail et des modes de gestion ainsi que leurs effets sur les conditions d'exercice du travail. Dans cette perspective, la CSN fait partie de la Table de concertation sur la SST des immigrants et siège aux comités de la Direction de la santé publique de Montréal visant à mettre en place des initiatives pour améliorer le sort des travailleuses et des travailleurs des agences de location de personnel. Le comité en santé et sécurité du travail a été informé de ces travaux. De plus, la CSN a contribué à diffuser le rapport du directeur de la Santé publique de Montréal intitulé *Les travailleurs invisibles : les risques pour la santé des travailleurs des agences de location de personnel*.

Conclusion

Au moment de l'écriture de ce bilan, nous attendons le dépôt des projets de loi qui réformeront notre régime en santé et en sécurité du travail. Il s'agira d'un moment très important qui marquera l'action syndicale des prochaines années et nous comptons faire valoir les revendications de la CSN sur cette question. Pour ce faire, des orientations et une feuille de route ont été développées par le comité, puis adoptées au conseil confédéral de mars 2020.

Le droit de travailler dans un milieu sécuritaire a été gagné de hautes luttes. Nous comptons le défendre, nous battre pour le faire évoluer et nous adapter aux nouvelles réalités du travail.

Le comité continuera à alimenter le mouvement sur les enjeux en santé et en sécurité au travail ; ses membres auront une présence plus grande dans nos instances et événements et transmettront à l'ensemble des membres de nos syndicats les réflexions du comité.

Le comité se donnera un plan de travail dès la rentrée. Il continuera à porter les différents dossiers présentés dans ce bilan alors que d'autres travaux seront amorcés. La diffusion de l'information auprès de nos syndicats restera une priorité, car le travail accompli par la CSN en santé et en sécurité au travail est majeur : il est essentiel qu'il soit connu des syndicats.

1

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail. *La CNESST en bref - Année 2018. Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail du Québec*, [Consulté à <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/Publications/200/Documents/DC200-1047-13web.pdf>], 2019.

2

Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2015-2016. [Chapitre 4. Lésions professionnelles : indemnisation et réadaptation des travailleurs], printemps 2015.

3

Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2019-2020, Rapport du commissaire au développement durable, Audit de performance : Prévention en santé et en sécurité du travail, CNESST, mai 2019.

Membres du comité

STEVE BOUCHARD

Syndicat des travailleuses et travailleurs
des Laurentides en santé et services sociaux–CSN

KEVIN GAGNON

Syndicat des travailleuses et travailleurs
de Bridgestone de Joliette–CSN

ANDRÉ LAJOIE

Syndicat des cols bleus de Gatineau–CSN

GHISLAINE LÉVESQUE

Syndicat des chargées et chargés de cours
de l'Université du Québec en Outaouais–CSN

NANCY MATHIEU

Syndicat des travailleuses et travailleurs
de Bacon Inter-América–CSN

JEAN LACHARITÉ

Vice-président, CSN

PASCAL JEAN

Adjoint, comité exécutif de la CSN

ANA MARIA SEIFERT

Coordonnatrice et conseillère syndicale,
Service de santé, sécurité et environnement de la CSN

Ont aussi été membres en cours de mandat :

LOUIS BÉGIN

Président,
Fédération de l'industrie manufacturière–CSN

DAVID BERGERON CYR

Président,
Fédération du commerce–CSN

DANYE BOIVIN

Syndicat des salariés de Barry-Callebaut Canada–CSN

EVELYNE CRÉPEAU

Syndicat des techniciennes et techniciens et professionnel-les
de la santé et des services sociaux du Québec–CSN

csn.qc.ca

